

## Notre mission

Depuis sa création en 1969, la Régie de l'assurance maladie du Québec s'est taillé une place importante non seulement dans la vie des Québécoises et des Québécois, mais aussi dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Motivée par la volonté de bien servir la population québécoise, la Régie administre les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi qu'un ensemble de programmes complémentaires. Elle veille donc à informer la population sur les services offerts, gère l'admissibilité aux régimes et aux programmes qu'elle administre et rémunère les professionnels de la santé pour les soins et services rendus aux personnes assurées. De plus, elle fait en sorte que l'expertise et l'information qu'elle détient soient mises au service du ministre ainsi que des chercheurs et acteurs du réseau de la santé et des services sociaux.

